

## La Région lance un plan « abeilles » : 700 000 € pour venir en aide aux apiculteurs

Suite aux difficultés rencontrées par la filière apicole cet hiver, **la Région Nouvelle-Aquitaine lance un plan « abeilles »**. **Alain Rousset**, président du Conseil régional, **Jean-Pierre Raynaud**, vice-président en charge de l'agriculture, et **Nicolas Thierry**, vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité, étaient aux côtés des apiculteurs de la Dordogne à Grignols le 13 juin dernier.

**Durant l'hiver 2017-2018, les apiculteurs ont constaté une surmortalité plus importante que les années précédentes, 20 à 30% du cheptel**, pouvant atteindre dans certains cas jusqu'à 60-80% de pertes.

**Face à cette situation exceptionnelle**, et après **concertation de l'ensemble des structures professionnelles**, notamment l'Association de Développement de l'Apiculture de la Nouvelle-Aquitaine, les Groupements Départementaux Sanitaire Apicole et la Chambre régionale d'Agriculture, la Région propose ce plan pour d'une part, **venir en aide aux apiculteurs les plus sinistrés suite aux constats de surmortalité hivernale**, et d'autre part, **conduire des actions structurelles en faveur de cette filière**.

**Le premier volet de ce plan est dès à présent effectif**. Un **dispositif exceptionnel doté de 700 000 € sous forme d'une aide pour la reconstitution ou l'achat d'essaim** est destiné aux apiculteurs les plus sinistrés. Ce dispositif est **ouvert jusqu'au 30 septembre 2018**.

### Pour en savoir plus :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/apiculteurs-intervention-suite-aux-pertes-exceptionnelles-de-cheptel-hiver-2017-2018/>

Le deuxième volet prendra la forme d'**actions contractuelles entre la Région et la filière avec l'appui de l'Union européenne** qui seront finalisées à l'automne 2018.

### La filière apicole en Nouvelle-Aquitaine

Sont reconnus comme professionnels, les apiculteurs détenant au moins 50 ruches, sachant qu'il faut au moins 150 à 200 ruches pour pouvoir vivre de l'apiculture.

Pour les exploitations comptant entre 30 et 50 ruches, on parle de pluriactifs et en dessous de 10 ruches de « petits producteurs ». **On dénombre en Nouvelle-Aquitaine 601 apiculteurs professionnels**, soit 30% des apiculteurs français. Ces 601 apiculteurs détiennent 125 427 ruches, soit en moyenne **210 ruches par exploitation**.

### Contact presse

Rachid Belhadj :

05 57 57 02 75 - [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)